

PROGRAMME ÉTATS DE SERVICE DES LIONS RÉINTÉGRÉS

Lors de sa réunion en mars 1996, le conseil d'administration international a approuvé le programme États de service des Lions réintégrés, entré en vigueur le 1er juillet 1996. Ce règlement permet aux Lions dont l'adhésion a été interrompue dans le passé de faire valoir leurs années de service et de les réintégrer dans leur dossier d'adhésion au Lions club. Ce règlement ne s'applique pas aux anciens membres qui ont été exclus pour défaut de paiement de leur cotisation.

Pour demander officiellement la réintégration de ses états de service, un Lion doit compléter le formulaire correspondant en indiquant toutes les périodes pendant lesquelles il a été de service et en règle. Ces informations seront vérifiées dans les dossiers détenus au siège international et le nombre total d'années de service sera réajusté en conséquence. Les Lions qui ne peuvent pas préciser leurs dates de service devront fournir leur meilleure estimation pour ces dates.

Tout Lion effectuant une demande de réintégration de ses états de service devra compléter le formulaire correspondant en ligne ou sa version papier, puis l'envoyer par la poste ou par télécopie au Lions Clubs International. Le formulaire devra être complet et porter les signatures ou les noms dactylographiés du président du club et du secrétaire du club.

Les clubs qui enverront ce formulaire par voie électronique devront également envoyer un rapport mensuel d'effectif (RME). Les clubs qui enverront une version papier de ce formulaire devront joindre le rapport mensuel d'effectif (RME) approprié avant tout envoi. Les anciens Lions peuvent adhérer à nouveau à un Lions club et utiliser ce formulaire pour y mentionner leurs anciens états de service. Les anciens Lions qui adhèrent à nouveau à l'organisation devront s'acquitter d'un droit d'entrée de 25 dollars US.

Toute question relative à ce règlement devra être adressée à :

SERVICE DE L'EXTENSION ET DE L'EFFECTIF

Téléphone : (630) 571-5466

Télécopie : (630) 571-1691

Courriel : memberops@lionsclubs.org



ÉTATS DE SERVICE DES LIONS RÉINTÉGRÉS

En tant que Lion en règle de mes cotisations et fier de mes anciens états de service, je sollicite la réintégration des états de service suivants dans mon relevé global d'états de service. Je reconnais avoir été en règle pour ces anciens états de service que je souhaite faire valoir. Les informations suivantes sont à ma connaissance complètes et exactes. J'ai indiqué des estimations d'heures et de dates lorsque je ne les connaissais pas de façon précise.

Nom du Lion: _____

Numéro du club (6 chiffres): _____

Nom du club actuel: _____

État/Pays/Province: _____

Veillez indiquer ci-dessous, le nom de votre ancien club, son district, la date de votre adhésion, la date et la raison de votre départ.

Nom du Lions club	District	Date d'adhésion	Date et raison de depart

Nombre total d'anciens états de service "en règle" sans tenir compte de votre état de service actuel: _____

Date d'adhésion au Lions club actuel: Mois: _____ Année: _____

Attesté à :

Signature du Lion _____ Date _____

Signature du président du Lions club _____ Date _____

Signature du secrétaire du Lions club _____ Date _____

